VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N° 19983 - 77EME ANNÉE

Coup de tonnerre pour la filière canne

CGPER : « L'Autorité de la concurrence fait la transparence sur la vente de mélasse par Tereos aux distilleries »

Pour la première fois, les planteurs ont connaissance du chiffre d'affaires de la vente de la mélasse par Tereos aux distilleries. Cette information a toujours été cachée aux planteurs. Il a fallu une enquête de l'Autorité de la concurrence pour faire briser l'omerta de Tereos et des distilleries. La CGPER souligne que cette enquête a permis de faire un audit sur la mélasse et demande que les mêmes informations concernant les autres co-produits de la canne à sucre puissent faire l'objet de la même transparence, afin que les discussions sur le prix de la canne qui s'appliquera l'année prochaine puissent démarrer dans les meilleures conditions. Le syndicat interpelle les pouvoirs publics à ce sujet.

Le 5 octobre 2017, l'Autorité de la concurrence a été saisie « de pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'approvisionnement en mélasse à La Réunion ». La CGPER avaient reçu en juin 2019 un questionnaire de l'Autorité de la concurrence demandant des informations sur les bénéfices tirés de ce co-produit de la canne :

« Veuillez préciser de quelle manière, selon vous, le prix industriel de base « tient compte » de la recette mélasse des industriels. De quelle manière et dans quelle proportion la recette mélasse influe-t-elle, selon vous, sur le prix industriel de base ?

Selon vous, une diminution de la recette mélasse conduirait-elle à une diminution des revenus des planteurs ? Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quelle proportion.

A l'inverse, selon vous, une augmentation de la recette mélasse conduirait-elle à une diminution des revenus des planteurs ? Dans l'affirmative, veuillez préciser dans quelle proportion. »

Autant de questions auxquelles les planteurs étaient dans l'impossibilité de répondre.

L'Autorité de la concurrence a tranché, elle a sanctionné Tereos Océan Indien. Ce qui intéresse surtout les planteurs, c'est que dans sa décision n°21-D-25 du 2 novembre 2021 relative à « des pratiques mises en œuvre dans le secteur de l'approvisionnement en mélasse à La Réunion », l'Autorité de la concurrence donne des informations sur les recettes tirées de la mélasse par Tereos :

« En valeur, les ventes annuelles de Tereos Océan Indien entre 2011 et 2019 ont été comprises entre [5-6] et [7-8] millions d'euros. Les ventes annuelles de Tereos Océan Indien aux distilleries ont été comprises entre [4-5] et [6-7] millions d'euros. »

C'est la première fois que les planteurs peuvent avoir une idée de combien rapporte à Tereos la mélasse des cannes qu'ils livrent à l'usinier. C'est une information indispensable qui devra être affinée, car l'approximation laissée par l'Autorité de la concurrence est couverte par le secret des affaires.

La CGPER rappelle qu'elle demande la réalisation d'un audit de la filière afin que tous les acteurs de la négociation de la prochaine Convention canne puisse avoir une idée précise sur les richesses tirées de la canne cultivée par les planteurs.

L'enquête de l'Autorité de la concurrence a permis de réaliser cet audit sur la mélasse. Les discussions peuvent donc commencer pour que les planteurs puissent avoir leur part sur les bénéfices tirés de ce co-produit de la canne à sucre. Il reste donc à mener les investigations pour avoir les mêmes informations sur la valorisation des autres co-produits, en particulier la bagasse et les sucres spéciaux.

L'Autorité de la concurrence montre qu'il est possible de briser l'omerta de Tereos sur les bénéfices obtenus par le propriétaire des deux usines sucrières grâce aux cannes à sucre qu'ils achètent aux planteurs. La CGPER demande aux pouvoirs publics d'agir pour que la transparence obtenue sur la vente de la mélasse par l'Autorité de la concurrence puisse être la même pour tous les co-produits de la canne à sucre.

Le Président de la CGPER
Jean-Michel Moutama

15 pays représentant 30 % de la population mondiale et autant en valeur de PIB

Le plus grand bloc de libre-échange voit le jour, sans les États-Unis

Nous assistons à une fulgurante accélération de l'Histoire. La plus vaste zone de libre échange au monde entre en vigueur le 1er janvier 2022. Elle se situe en Asie. Elle vise la suppression douanière sur 90 % des produits des pays membres d'ici 20 ans. Elle concerne un marché de 2 milliards de consommateurs dont la Chine qui compte 1,4 milliard d'habitants. Tout a été plié en un an !

En effet, le 15 novembre 2020, la présidence vietnamienne de l'ASEAN conclut un accord entre les 10 pays membres de l'ASEAN (Birmanie, Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Philippines, Singapour, ThaÏlande, Vietnam) et les représentants de l'Australie, la Chine, le Japon, la Corée du Sud et la Nouvelle-Zélande. Au total, ces 15 pays représentent 30 % de la population mondiale et autant en valeur de PIB. L'entrée en vigueur nécessitait la ratification par au moins 6 États de l'ASEAN et 3 entrants. C'est chose faite depuis le 2 novembre. Le parlement japonais l'avait ratifié en juin 2021. Un communiqué conjoint de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande a confirmé l'engagement des 2 pays. Le résultat vient boucler 30 rounds de discussions qui ont été menées depuis 2012.

Le déclassement des États-Unis

Tout observateur peut noter qu'un mouvement historique de cette importance se réalise sans les États-Unis. Les réalités se sont imposées à cette puissance tyrannique qui, depuis la seconde guerre mondiale, fait la pluie et le beau temps (Voir Snowden et Assange)

La tentative de présenter la Chine comme un épouvantail et un vampire n'a pas marché. Cela été même contre productif car pour la première fois la Chine, la Corée du Sud et le Japon participent à la même ZLE. On peut penser que l'Australie s'est ralliée, avec humiliation. L'Inde avait participé aux pourparlers mais s'est retirée juste avant l'adoption du texte en 2020. Le coup d'éclats de Biden dans les affaires afghanes et la main basse sur le projet de sous-marins nucléaires ne sont pas des signes de sérieux.

Ary Yee Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Edito

Les prix alimentaires mondiaux atteignent leur plus haut niveau depuis juillet 2011

Le baromètre des prix alimentaires mondiaux a de nouveau bondi, atteignant ainsi son plus haut niveau depuis juillet 2011.

L'Indice FAO des prix des produits alimentaires, qui suit l'évolution mensuelle des prix internationaux d'un panier de produits alimentaires, s'est établi en moyenne à 133,2 points en octobre, soit 3 pour cent (ou 3,9 points) de plus qu'en septembre. Il s'agit de la troisième hausse mensuelle consécutive de l'indice. En octobre, l'Indice FAO des prix des céréales a progressé de 3,2 pour cent par rapport au mois précédent, les prix mondiaux du blé augmentant de 5 pour cent dans un contexte de resserrement des disponibilités mondiales dû à une baisse des récoltes dans les principaux pays exportateurs, notamment le Canada, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Les prix internationaux de toutes les autres principales céréales ont également augmenté par rapport au mois précédent. L'Indice FAO des prix des huiles végétales a grimpé de 9,6 pour cent en octobre, atteignant ainsi son plus haut niveau jamais enregistré.

Malgré une production mondiale de céréales record prévue en 2021, les stocks mondiaux de céréales devraient se contracter en 2021-2022, selon les nouvelles prévisions figurant dans le Bulletin de la FAO sur l'offre et la demande de céréales, publié également aujourd'hui. Les prévisions concernant la production mondiale de céréales en 2021 s'établissent à présent à 2 793 millions de tonnes, soit un recul de 6,7 millions de tonnes depuis le rapport précédent datant d'octobre, un recul principalement dû à l'abaissement des estimations concernant la production de blé aux États-Unis d'Amérique, en République islamique d'Iran et en Turquie. En revanche, les prévisions concernant la production mondiale de céréales secondaires ont été revues à la hausse. Par rapport à l'année dernière, la production mondiale de céréales devrait augmenter et atteindre un nouveau niveau record. Estimée à 2 812 millions de tonnes, l'utilisation totale de céréales en 2021-2022 devrait augmenter de 1,7 pour cent par rapport au niveau estimé pour 2020-2021, principalement en raison de la hausse attendue de la consommation alimentaire mondiale de blé, qui devrait croître au même rythme que la population.

Cette hausse était prévisible et ce n'est absolument pas nouveau. Cela fait près de vingt ans que les marchés internationaux ne sont absolument pas régulés, avec des prix des denrées alimentaires qui font un peu le yoyo. On a une tendance à la hausse depuis le début du siècle. C'était déjà la cause des émeutes de la faim de la dernière crise alimentaire, il y a dix ans. Depuis, rien n'a vraiment été fait pour cadrer ces évolutions. Dans la grande majorité, ce sont les pays émergents qui sont les plus touchés. L'insécurité alimentaire et la faim ne correspondent plus à l'image d'Epinal traditionnelle des famines des années 1980, avec quelques pays d'Afrique qui souffrent de famine. On est dans une insécurité alimentaire qui est plus généralisée. Cela fait six ans que la faim augmente et 70% des nouvelles personnes touchées vivent dans des pays émergents, qui dépendent directement des marchés internationaux de matières premières, que ce soit pour l'importation ou l'exportation. Ces prix et l'évolution de ces prix vont donc avoir un impact direct sur des pays comme le Brésil, qui est totalement dépendante des marchés internationaux de matières premières, notamment de matières premières agricoles.

Cette hausse va nous impacter fortement pour toute l'année 2022. Le prix d'achat des matières premières (riz, blé, mais) sont fixés aujourd'hui pour dans plusieurs mois. Au vu de la hausse des cours, les Réunionnais vont être touchés de plein fouet dans leurs achats alimentaires quotidiens. Si on ajoute à la hausse du coût des matières premières, la hausse du fret maritime et aérien, on arrive à un système au bord de l'implosion. Ce sont les bases même du colbertisme qui s'effondrent devant nos yeux. Mais alors, comment assurer la sécurité alimentaire des Réunionnais. Le PCR a répondu à cette question depuis des dizaines d'années. La réponse réside à la fois dans l'autosuffisance alimentaire couplée à la coopération dans notre espace géographique. Il faut que les agriculteurs Réunionnais puissent nourrir notre peuple et que le surplus provienne de nos pays frères dans le cadre du co-développement fraternel. Aujourd'hui, le seul levier pour les autorités sera de subventionner notre alimentation, alors que ce que nous voulons c'est produire pour se nourrir avec des denrées de bonne qualité.

« La conscience de l'identité entre tous les hommes est au fondement du droit à l'alimentation. Personne ne saurait tolérer la destruction de son semblable par la faim sans mettre en danger sa propre humanité, son identité.» Jean Ziegler

Nou artrouv'

David Gauvin

Oté

La lang kréol rényoné : Dèstiné pou disparète, alé oir zordi li lé an plène form ? Morso niméro 1

Mézami néna késtyon i vien dann out tète. Pou in pé sé i késtyon itil, pou d'ote sé késtyon initil. Mon késtyon, pou mwin, in késtyon inportan, vi k'i konsèrne noute lang kréol rényoné, par l'fète lo kèr noute lidantité, in lang nou la fé énète, nou la fé évolyé. Zordi li porte lo poi noute kiltir popilère. Ala mon késtyon : zot i panss la lang kréol rényoné, sa lé fé pou diré sansa sa lé fé pou disparète… osinonsa pou afébli ofiramézir. Drol késtyon ! Vi ké d'apré sak ni konstate par nou mèm noute lang lé an plène form-dizon li porte ali myé-zan-myé.

Myé-zan-myé pou son limaz : 85 % i panss li sé in lang a par antyère, pa in parlé, pa in patoi, pa in dyalèk ! Myé-zan-myé par raporte lékol pars 81 % bande paran i yèmré zot zanfan i aprann kréol dann lékol ! Myé-zan-myé konm pou l'anvi aprande noute listoir épi la kitir nouté péi dann lékol : 96 % d'moune lé pou sa ! Alor, pou kossa ni poze in késtyon la poin pou pozé… Kan nou lé an bone santé ni sava pa rode kansa ni sava tonb malade é anplis kansa ni sava pète lof. Fransh vérité, ala in manyère alé rode fouète pou gingn lo kou.

Mi di sa pars néna poin in somenn in moune bien réspéktab é bien kalifyé dann kréol épi dann d'ote konéssans lété apré di dann in sobatekoz, li panss la lang kréol rényonèze va disparète… Pou kossa li di sa ? Pars pou li la lang lé né dann in milyé riral é konm la riralité l'apré disparète, ébin la lang ossi va disparète avèk lo tan. In lidé konm in n'ote mé dizon, konbien lang lé né dann la riralité é konbien la kontinyé viv mèm si lo poi la riralité la diminyé. Donk san tro fouyé, mi diré son l'argiman lé pa tro solide. Antouléka i pé pa baze la dsi pou di si noute lang va disparète, sansa si èl lé dèstiné rèst vivan ankor i kantité d'tan.

Dan d'ote ka, mwin la antande d'ote kador apré dire : la lang kréol son lodyanss va diminyé pars lékol i fé an franssé, la télé la radio, bande zoinal, la lang l'administrassion, la zistiss toussala i spass an franssé, la rolizyon an grande parti, donk si lo kréol i disparète pa, li va pèrde la fors… Mwin mi kroi pa la fors son larguiman, pars la pa zordi solman lé konmsa mé dopi in gro paké d'zané é poitan konm mwin la di nou la vi la lang kréol apré goumante son lodyans, goumante son poi dann la vi sosyal, kiltirèl é mi panss la pa sa va fé disparète la lang kréol é mèm rande ali pli fèb.

La pankor fini.

Justin